

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2025-063 du 24 mars 2025
Portant sur l'autorisation de signature de la convention Rando Millevaches
avec le Parc Naturel Régional / PNR**

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le vingt-quatre mars à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, légalement convoqué le 18 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Temps-libre à MAINSAT, sous la présidence de Madame Valérie SIMONET, Présidente.

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : 40	Votants : 47	POUR : 0
Pouvoirs : 7	Abstention : 0	CONTRE : 47
Excusés : 5 Absents : 10	Exprimés : 47	

Présents : MM. SIMONET V, BERTHON, GRASS, RAMOS, GRANGE, SIMON, LE CORRE, JAMME, SCARAMUCCIA, FERRIER, DECHAMPS *suppléante* JOULOT, ÉCHEVARNE, PERRIER S, LUQUET L, GALINDO, PIERRON, RICHIN, MOUNAUD, NOVAIS, CONCHON, FAUCONNET, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMÉNIEN, FONTVIELLE, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, BREUIL, DUBSAY, FAUCHER.

Pouvoirs : VERDIER à GALINDO, VIRGOULAY à JAMME, BOUDINEAU à FERRIER, COTENTIN à MAZET, PAYARD J à SIMON, VENTENAT à DESGRANGES, GUYONNET à BREUIL.

Excusés : DESCLOUX, BOUCHET, SCHMIDT, MORANÇAIS, WELZER.

Absents : BIGOURET, SIMONET B, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, PLAS, D'HULSTER, ROULLAND, BRUNET, LARGE, GLOMOT.

Secrétaire de séance : Jacques MOREAU

Rapporteur : Alain GRASS, Vice-président

Le 11 septembre 2018, à Millevaches, 14 structures (11 EPCI, 2 communes et le PNR de Millevaches) se sont associées autour du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin (SMAG PNRML), en signant la convention cadre du projet Rando Millevaches dont l'objectif est la mise en place et le déploiement d'une solution numérique de gestion et de valorisation de l'offre de randonnée : rando-millevaches.fr

Elle établissait un plan de financement prévisionnel par structure, tant en matière d'investissement que de fonctionnement pour une durée de trois ans.

Lors d'un comité de pilotage qui s'est tenu le 14 mars 2024, les partenaires présents ont confirmé leur souhait de pérenniser le projet et le poste d'animation.

La prochaine convention débute le 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 3 ans.

La clef de répartition retenue pour le projet est celle du nombre d'habitants par collectivité. Cette donnée a été actualisée via les données de la population Dotation Générale de Fonctionnement de 2024 du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, depuis la précédente convention Rando Millevaches.

La clef de répartition est donc la suivante :

Nom du groupement	Somme de Population municipale*	Part de la population (%)
CC Briance Combade	6 054	3,90%
CC Marche et Combraille en Aquitaine	16 461	10,61%
CC Creuse Grand Sud	14 241	9,18%
CC de Noblat	12 570	8,10%
CC de Ventadour - Egletons - Monédières	12 965	8,36%
CC des Portes de Vassivière	7 360	4,74%
CC du Pays d'Uzerche	11 177	7,21%
CC Haute-Corrèze Communauté	38 954	25,11%
CC Vézère-Monédières-Millesources	8 155	5,26%
CC Creuse Sud Ouest	17 160	11,06%
CC du Pays de Lubersac-Pompadour	8 404	5,42%
Le Lonzac	1066	0,69%
Saint-Augustin	552	0,36%
TOTAL	155 119	100,00%

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20250324-2025-063-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Les actions Rando Millevaches fléchées dans ce nouveau conventionnement sont les suivantes :

- Développement de l'offre en ligne :
 - o Saisie des itinéraires sur Rando Millevaches
 - o Développement de l'offre trail
 - o Développement de l'offre cyclo
 - o Développement de l'offre canoë
 - o Ajout des parcours d'orientation
 - o Itinérances Rando Millevaches
 - o Développement de Rando Rail
- Suivi administratif et animation :
 - o Administratif
 - o Suivi du projet
 - o Prestataire traduction
 - o Communication
 - o Prestataire développement Web
 - o Géotrek
- Intégration de données utiles
 - o Suivi des synchronisations entre outils (Sirtaqui, IGN Rando, Cirkwi)
 - o Travail sur les messages de sensibilisation
 - o Retranscription des données Géonature
 - o Intégration des séjours organisées
 - o Intégration données Open Street Map
- Analyses et Observatoire
- Itinérance et Bivouac :
 - o Développement Abris de bivouac
 - o Suivi des travaux IPAMAC
 - o Suivi des projets d'itinérance
- Eco-responsabilité :
 - o Accompagner le déploiement De « la parc attitude »
 - o Outdoorvision
 - o Chamina
- Ingénierie de projet

Le plan prévisionnel de financement est porté à la connaissance du Conseil communautaire :

Nom du groupement	Somme Population municipale	Part de la population (%)	Frais salariaux pour 3 ans	Frais d'actions TTC (communication, traduction, hébergement et maintenance du site) pour 3 ans	Montant supplémentaire (dépenses non anticipées) pour 3 ans	TOTAL pour 3 ans	TOTAL pour 1 an
CC Briance Combade	6 054	3,90%	3 971,69 €	2 264,41 €	585,42 €	6 821,52 €	2 273,84 €
CC Marche et Combraille en Aquitaine	16 461	10,61%	10 799,13 €	6 157,00 €	1 591,78 €	18 547,91 €	6 182,64 €
CC Creuse Grand Sud	14 241	9,18%	9 342,71 €	5 326,64 €	1 377,10 €	16 046,46 €	5 348,82 €
CC de Noblat	12 570	8,10%	8 246,47 €	4 701,63 €	1 215,52 €	14 163,61 €	4 721,20 €
CC de Ventadour - Egletons - Monédières	12 965	8,36%	8 505,60 €	4 849,37 €	1 253,71 €	14 608,69 €	4 869,56 €

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

CC des Portes de Vassivière	7 360	4,74%	4 828,48 €	2 752,90 €	711,71 €	8 293,09 €	2 764,36 €
CC du Pays d'Uzerche	11 177	7,21%	7 332,60 €	4 180,59 €	1 080,82 €	12 594,01 €	4 198,00 €
CC Haute-Corrèze Communauté	38 954	25,11%	25 555,52 €	14 570,18 €	3 766,85 €	43 892,54 €	14 630,85 €
CC Vézère-Monédières-Millesources	8 155	5,26%	5 350,03 €	3 050,26 €	788,59 €	9 188,88 €	3 062,96 €
CC Creuse Sud-Ouest	17 160	11,06%	11 257,71 €	6 418,45 €	1 659,37 €	19 335,52 €	6 445,17 €
CC du Pays de Lubersac-Pompador	8 404	5,42%	5 513,39 €	3 143,39 €	812,67 €	9 469,45 €	3 156,48 €
Le Lonzac	1066	0,69%	699,34 €	398,72 €	103,08 €	1 201,15 €	400,38 €
Saint-Augustin	552	0,36%	362,14 €	206,47 €	53,38 €	621,98 €	207,33 €
TOTAL participation CC et communes	155 119	100,00%	101 764,80 €	58 020,00 €	15 000,00 €	174 784,80 €	58 261,60 €
TOTAL participation PNR			25 441,20 € ¹	2 700,00 € ²		28 141,20 €	9 380,40 €
TOTAL FINAL (CC et communes + PNR)			127 206,00 €	60 720,00 €	15 000 €	202 926,00 €	67 642,00 €

¹ (soit 20% des frais salariaux à la charge du PNR)

² (soit 10% des frais de communication à la charge du PNR)

Un montant supplémentaire a été ajouté au plan prévisionnel afin d'anticiper toutes les dépenses non prévues initialement par le plan d'actions de la convention : développements web exceptionnels, actions de communication hors budget et non prévues par le plan de communication, etc.

Le coût prévisionnel total de l'opération s'élève à 202 926€ TTC pour 3 ans répartis de la façon suivante :

- 30% de dépenses en actions
- 63% de dépenses en fonctionnement
- 7% de dépenses imprévues

Le financement est établi comme suit :

- Les actions sont financées par les partenaires : 11 EPCI et les 2 communes
- Le fonctionnement est financé à 80% par les 11 EPCI et les 2 communes et 20% par le PNR de Millevaches

Le coût prévisionnel pour la communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine pour 3 ans s'élève à 18 547,91€ soit 6 182,64€ par an.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de bien vouloir :

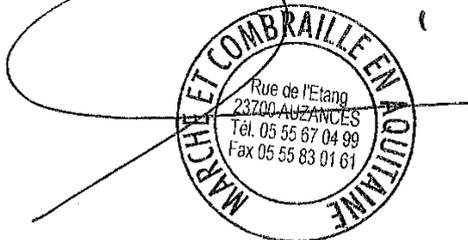
- AUTORISER le renouvellement du partenariat Rando Millevaches tel que présenté ;
- VALIDER le plan de financement prévisionnel présenté ci-après ;
- INSCRIRE les crédits aux budgets 2025 / 2026 / 2027 ;
- AUTORISER la Présidente à signer la convention et tout document afférent à cet objet ;

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Le Conseil communautaire se prononce CONTRE la délibération, à l'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Publié et transmis en sous-préfecture le 3 avril 2025
Pour copie conforme, le 3 avril 2025

La Présidente,
Valérie SIMONET



Le Secrétaire de séance,
Jacques MOREAU

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20250324-2025-063-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025